

DELIBERATION N°CA 12-15 DU 14 NOVEMBRE 2012

**FIXANT LE MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
POUR L'ANNEE 2013**

Vu la délibération n° CB 12-15 du 18 octobre 2012 portant avis conforme du comité de bassin sur le 10^{ème} programme,

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 portant approbation du 10^{ème} programme,

Le conseil d'administration :

DELIBERE

Article 1 :

Le conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations de programme pour l'année 2013 à 865 millions d'euros.

Article 2

La répartition des autorisations de programme est arrêtée comme suit :

<i>I. Lutte contre la pollution :</i>		
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	249,3
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	136,8
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	37,6
14	Elimination des déchets	3,0
15	Assistance technique à la dépollution	3,5
16	Primes pour épuration aux collectivités locales	99,7
17	Aide à la qualité d'exploitation	15,0
18	Lutte contre la pollution agricole	30,8
	<i>Total lutte contre la pollution</i>	<i>575,7</i>

<i>II. Gestion des milieux :</i>		
21	Gestion quantitative de la ressource	10,6
23	Protection de la ressource	13,0
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	43,6
25	Eau potable	60,1
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous-bassins	6,0
	<i>Total gestion des milieux</i>	<i>133,3</i>

	III. Conduite et développement des politiques :	
31	Etudes générales	3,2
32	Connaissance environnementale	19,9
33	Action internationale	7,0
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,6
	Total conduite et développement des politiques	33,7

	IV. Dépenses courantes et autres dépenses :	
41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	9,9
42	Immobilisations	5,8
43	Dépenses de personnel	34,7
44	Charges de régularisation	2,0
45	Charges financières (intérêts et capital)	12,6
	Total dépenses courantes et autres dépenses	65,0

	V. Fonds de concours :	
51	Fonds de concours ONEMA	57,3
	Total fonds de concours	57,3

	Total général	865,0
--	----------------------	--------------

**La Secrétaire
du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Conseil d'administration**



Daniel CANEPA